

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 44 (1973)
Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 10 Octobre 1973

SOMMAIRE

Pro Transjurane — Le nouveau président de l'ADIJ — La démographie du Jura, sources et études — Von Roll SA : 150 ans d'existence et plus de 100 ans d'activité dans le Jura — Le cheval dans l'économie des loisirs — La bibliographie jurassienne 1928-1972 — Recommandation concernant le marché des grumes hêtre — Chronique économique

Pro Transjurane

Le Comité d'action « Pro Transjurane » s'est constitué le 27 septembre à Courrendlin en présence d'environ septante personnes représentant tous les milieux du Jura.

Après acceptation du règlement provisoire, l'assemblée des délégués a procédé à la nomination du bureau exécutif, dont voici la composition :

MM. Charles-André Tièche, de Reconvilier, président ;
François Lachat, de Bonfol, vice-président ;
Francis Erard, de Moutier, secrétaire ;
Paul Simon, de Saignelégier, caissier ;
Pierre-Alain Bassin, de Saint-Imier ;
Pierre Etique, de Bressaucourt ;
Pierre Freléchoz, de Delémont ;
Marcel Houlmann, de La Neuveville ;
Marcel Steiner, de Liesberg, tous assesseurs.

Puis l'assemblée des délégués confia quatre mandats au bureau exécutif, i. e. :

- a) obtenir la reconnaissance et la classification de la Transjurane ;
- b) élaboration d'un programme d'exécution ;
- c) lancement d'une pétition ;
- d) nomination de la Commission technique.

Le bureau exécutif s'est déjà réuni à deux reprises les 10 et 17 octobre, et a arrêté le texte de la pétition qui se trouve encartée dans le présent bulletin.

Le bureau exécutif de « Pro Transjurane » en appelle à tous les lecteurs du Bulletin de l'ADIJ afin qu'ils signent, fassent signer la pétition et la retournent dans les plus brefs délais à l'adresse suivante :
Comité d'action « Pro Transjurane », case postale 281, 2740 Moutier I.

ADIJ